

Département de l'Ain
Arrondissement de Nantua
Canton de Bellegarde
COMMUNE de

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51

COMPTE – RENDU
Réunion du Conseil Municipal
du 28 mars 2022
Convocation du 22 mars 2022

« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 28 mars 2022 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien, TAY Nurcan

Absente excusée : DRIDI Hana

Stéphane GARDIEN est élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- VOTE (pour : 10 voix, contre : 4 voix) le taux des taxes directes locales soit : 27.36 % pour la taxe foncière sur le bâti et 40.66 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Ces taux sont augmentés de 1% par rapport aux taux de l'année 2021.
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 arrêtés : pour le budget communal avec un excédent de 774 219.80 € en section de fonctionnement et un déficit de 90 170.08 € en section d'investissement. Restes à réaliser : 29 800 €
- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement de 654 249.72 € et au compte 1068 : 119 970.08 €
- VOTE à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de 1 253 270 € en fonctionnement et 890 251 € en investissement.
- ARRETE à 819.00 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de scolarisation concernant l'année 2021.
- FIXE le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de fonctionnement de la cantine concernant l'année 2021. Total des frais : 33 780 € - 7 937 repas ont été servis. Giron : 9 439.84 € - Plagne : 9 112.13 € - Le Poizat Lalleyriat : 2 098.22 €

DÉCIDE d'attribuer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents des filières suivantes : administrative, technique, sociale, animation.

ANNULE et REMPLACE la délibération n°40-19 du 2 décembre 2019 concernant l'échange sans soulte de terrains entre les consorts Pillard et la Commune.

ACCEPTE l'échange de terrains avec les consorts PILLARD.

Les consorts PILLARD remettront à la commune les parcelles cadastrées section B n° 351 - 415 – 416 – 419 - 1 162 d'une superficie totale de 16 541 m² situés en zone N. La commune remettra aux consorts PILLARD, les parcelles cadastrées section B n° 373 -374 – 773 d'une superficie totale de 18 082 m², situées en zone N.

Les deux parties ont considéré que cet échange n'était pas équilibré aussi les consorts PILLARD s'engagent à rétrocéder prochainement à la commune une partie de la parcelle B 787 qui englobe le terrain d'assiette du réservoir suivant le plan de division levé et dressé le 9 novembre 2020, complété le 26 mars 2021 par Jean-Luc BOLLACHE, géomètre expert à Nantua. Le périmètre sera suffisant pour permettre l'extension de ce dernier et son exploitation.

DÉCIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, concernant la mise en accessibilité des locaux de la mairie et de l'école, au groupement représenté par MOA PROJETS pour un montant de 25 596 € H.T.

Monsieur le Maire expose la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire des agents. Il est prévu que les collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents. La collectivité dispose de trois ans pour se préparer à financer la participation obligatoire en matière de prévoyance et de quatre ans pour le risque Santé. Le Conseil prend acte de ce débat.

Informations diverses :

- les pierres encombrant la roue des Marmites ont été évacuées.
- questionnement sur un éventuel accueil de réfugiés ukrainiens. La démarche se fait auprès de la préfecture. Les particuliers désirant accueillir des réfugiés doivent consulter la mairie.
- organisation du bureau de l'élection présidentielle : 10 et 24 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire
Gilles THOMASSET